



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Travaux de réhabilitation du Grand Palais

Question écrite n° 30739

Texte de la question

Mme Christine Pires Beaune attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les travaux du Grand-Palais et l'avenir du Palais de la découverte. Centre de sciences parisien de référence, le Palais de la découverte a été créé en 1937 et est implanté au cœur de Paris, dans l'enceinte du Grand Palais. Les travaux annoncés de ce dernier posent de nombreuses questions et soulèvent de fortes inquiétudes. Sans remettre en cause le bien-fondé de ces travaux s'agissant de la mise en conformité sécurité (d'autant que la préfecture de Police de Paris envisage la fermeture du site si la sécurité n'est pas revue), le choix d'une fermeture complète plutôt que partielle interroge. De même que la décision de laisser à l'avenir une place prépondérante aux boutiques, aux espaces de circulation privatisables au détriment du Palais de la Découverte, est inquiétante. Ainsi, disparaîtront notamment le centre de documentation et les ateliers de développement et de fabrication (menuiserie, plasturgie, mécanique...). Or ces moyens techniques sont à l'origine de la richesse et de l'originalité de l'offre du Palais, en permettant des échanges étroits entre médiateurs et techniciens, et une plus grande réactivité pour la maintenance des expositions. Concernant les travaux eux-mêmes, ils sont chiffrés à un coût pharaonique de 466 millions d'euros et ce projet a fait l'objet de critiques de la Cour des Comptes dans un rapport de 2018 en ces termes : « les modalités de financement du projet, telles qu'elles sont aujourd'hui planifiées, ne sont pas exemptes de critiques quant à leur structuration, et laissent demeurer des risques qui ne devront pas être perdus de vue ». Aussi, elle lui demande d'indiquer si le gouvernement envisage ou non de revoir le projet afin de répondre aux inquiétudes soulevées par les personnels, les professionnels scientifiques et le public du musée du Palais de la Découverte mais également pour en réduire le coût pour les finances publiques, déjà fortement mises à contribution dans le cadre de l'épidémie de la Covid-19.

Texte de la réponse

Le choix d'une fermeture complète du Palais de la découverte s'est imposé pour engager une restauration devenue aujourd'hui indispensable. La restauration du Palais de la découverte, installé depuis sa création en 1937 dans l'aile ouest du Grand Palais, est aujourd'hui rendue obligatoire par l'état de vétusté du bâtiment, qui menace la possibilité même de son ouverture au public. L'ensemble de l'édifice doit aujourd'hui être rénové et mis aux normes de sécurité, notamment électrique et incendie, pour recevoir ses visiteurs dans les meilleures conditions possibles. Il doit également être doté de tous les dispositifs indispensables en termes d'accessibilité et d'accueil de tous les publics, notamment en situation de handicap. Le choix d'une fermeture complète, après analyse, a été confirmé à plusieurs reprises pour des raisons calendaires et économiques. C'est un projet de long terme qui offre au Palais de la découverte l'opportunité de réhabiliter ses murs et de moderniser son offre pour une meilleure adaptation à l'évolution des publics et de leurs pratiques culturelles, aux enjeux nouveaux de la communication scientifique et aux évolutions de la recherche. Le projet scientifique et culturel du Palais de la découverte rénové a fait l'objet d'une démarche collaborative impliquant les personnels et les partenaires des communautés scientifique, artistique et muséale. Au terme de ce processus, il propose une évolution de l'établissement, respectueuse de son histoire et de ses fondamentaux. La nouvelle organisation du Grand Palais vise à renforcer les circulations et optimiser les espaces, tout en modernisant ceux consacrés à l'offre culturelle

et scientifique. Les surfaces actuellement dédiées à l'offre culturelle seront non seulement maintenues mais augmentées, avec le développement de nouvelles propositions comme la Galerie des enfants du Grand Palais-Palais de la découverte, destinée aux arts et aux sciences. Les exposés, présentations, ateliers, comme les échanges entre les visiteurs et les médiateurs et chercheurs, marque de fabrique et d'expertise du Palais de la découverte, seront maintenus. Ils seront présentés dans un cadre rénové, adapté à leurs besoins spécifiques. Au total, les espaces permettront de maintenir, voire d'augmenter le nombre de médiations présentées aujourd'hui au Palais de la découverte. Un réseau de recherche sur la médiation scientifique sera par ailleurs créé. Les lieux de médiation seront équipés d'espaces de « back-office » de proximité adaptés à leurs activités ; une animalerie répondant aux normes sanitaires en vigueur est également comprise dans le projet d'aménagement. Enfin, deux auditoriums modernes seront créés et leur utilisation sera mutualisée entre Universcience et la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (Rmn-GP). Les espaces d'accueil et de services aux visiteurs, aujourd'hui réduits du fait d'un manque de place, seront conçus pour apporter confort et sécurité à tous, notamment aux groupes scolaires. Le projet ne vise pas à donner une place prépondérante aux boutiques, mais à offrir aux publics les services attendus avec, comme aujourd'hui, deux offres de restauration et trois librairies-boutiques en lien avec l'offre culturelle et scientifique. Actuellement, le Palais de la découverte dispose d'une boutique, d'une librairie-boutique en lien avec l'exposition des Galeries nationales, voire d'un comptoir d'exposition. Lorsque deux expositions sont présentées au Grand Palais, celui-ci compte trois points de vente simultanément. À sa réouverture, le Palais de la découverte rénové disposera également d'un espace destiné à accueillir les personnels dont l'activité est en lien direct avec l'accueil des publics et la maintenance des présentations muséographiques. Le déplacement de certains espaces techniques et tertiaires sera toutefois nécessaire pour libérer la circulation historique entre les ailes est et ouest du Grand Palais (conduisant de la nef au Palais d'Antin), aujourd'hui encombrée ; ces évolutions doivent permettre de restituer aux publics ces surfaces actuellement inaccessibles. Les fonctions techniques et logistiques nécessaires à l'exploitation du Palais de la découverte seront développées dans les soubassements du bâtiment, dans le cadre d'une gestion mutualisée entre la Rmn-GP et Universcience. Ces espaces permettront, entre autres, le stockage d'éléments techniques, au moment du montage et du démontage des expositions. Il a en outre été retenu de redéployer les moyens de production des ateliers de fabrication, comme leurs personnels, qui resteront centraux dans le projet du Palais de la découverte, au sein des espaces communs de la Cité des sciences et de l'industrie, dans le 19^e arrondissement de Paris. Les équipes disposeront ainsi d'ateliers et de matériels adaptés au développement des projets du Palais de la découverte rénové. Ces évolutions n'occasionneront aucune suppression d'emploi. Les agents d'Universcience qui ne seront pas employés directement sur le site du Palais de la découverte demeureront avec leurs collègues sur le site de la Cité des sciences et de l'industrie, où sont localisés de nombreux services transversaux qui participent déjà aux activités du Palais de la découverte, comme à son projet de rénovation. La direction a mis en œuvre un dispositif spécifique et complet d'accompagnement des personnels pour cette période de transition : accompagnement individualisé de chaque salarié et agent en poste sur le site du Palais de la découverte, accompagnement collectif, création d'un guide d'informations pratiques. Le projet de rénovation du Palais de la découverte s'inscrit dans un projet plus global de restauration et d'aménagement du Grand Palais, défini en 2016. Dans un contexte fortement modifié par la crise sanitaire, le ministère de la culture a décidé de réorienter le projet de restauration du Grand Palais et du Palais de la découverte, dont les études et travaux préparatoires sont en cours depuis 2016. Cette réorientation est liée à deux principaux facteurs. Tout d'abord, le périmètre du projet s'est étendu : depuis fin 2018, le constat a été fait de la dégradation très importante des façades et de la statuaire du Grand Palais, générant la mise sous filets de l'ensemble des ouvrages. Ce phénomène inattendu n'était pas pris en compte dans le projet initial. Par ailleurs, la tenue d'épreuves olympiques et paralympiques en 2024 au Grand Palais et les retards infligés au projet depuis mars 2020 par la crise sanitaire ont conduit le ministère de la culture et la Rmn-GP à prendre acte des risques, devenus non soutenables, de retards dans le calendrier de réalisation des travaux et de dérive financière significative du projet. En accord avec le ministère de la culture et en lien avec Universcience, la Rmn-GP a opté pour un projet de restauration plus sobre, visant à redécouvrir le bâtiment, à retrouver et à exploiter ses espaces initiaux. Les destructions sont réduites au minimum et le projet n'impose plus de creuser sous la Nef ni dans les espaces boisés classés et espaces verts protégés situés aux abords du monument. La dimension écologique du projet est ainsi renforcée. Des principes structurants du programme architectural sont affirmés : restaurer et mettre aux normes le monument, notamment en matière de sécurité incendie et d'accessibilité ; retrouver les circulations historiques du bâtiment, du nord au sud (connexion Champs-Élysées -

Seine) et de l'est à l'ouest (connexion entre la Nef du Grand Palais et le Palais de la découverte) ; restaurer la Nef pour augmenter sa jauge et réguler la température ; créer une entrée commune pour les publics du Grand Palais et du Palais de la découverte. En outre, le projet s'inscrit dans une « architecture post-Covid », visant à disposer de lieux de circulation plus amples. La restauration et la mise aux normes, indispensables, seront réalisées dans le respect de l'enveloppe du projet global, alors même que le périmètre s'élargit, intégrant notamment les éléments architecturaux et les statuaire (aujourd'hui sous filets), qui n'étaient jusqu'alors pas inclus dans le projet. La réouverture partielle permettra dans un premier temps l'accueil des épreuves olympiques et paralympiques à l'été 2024 avant la réouverture complète du monument, y compris l'offre culturelle et scientifique, au printemps 2025.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Pires Beaune](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30739

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#), page 4504

Réponse publiée au JO le : [2 mars 2021](#), page 1857